



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV503-1 - Gestion des dégâts des eaux : les étapes du règlement des sinistres.

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Administrateurs de Biens (syndics de copropriété ou gérant locatif) et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les étapes du règlement des sinistres.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- 1 - La convention IRSI.
 - Objectifs.
 - Contenu.
 - Articulation avec la convention CIDECOP.
- 2 - Origine du dégât des eaux.
 - La recherche de fuite.
 - En cas d'origine privative.
 - En cas d'origine commune.
- 3 - Les parties concernées : quels interlocuteurs ?
- 4 - Déclaration de sinistre pas à pas : cas pratique.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE